

**Sanilhac – 1789.**

**Rôle en supplément, pour les impôts des nobles de la commune de Sanilhac (Ardèche) pour les six derniers mois de l'année 1789.**

**François, Denis, Auguste Grimoard du Roure semble le plus gros propriétaire avec une imposition à 82 livres 14 sols et 2 deniers.**

**Louis Julien Dussargues cy-devant seigneur de Vernon paye 2 livres 1 sol 9 deniers.**

**Henry Duroure 0 livre 6 sols 99 deniers.**

.....

Rolle de supplément  
des biens privilégiés en  
Faveur particuliers Nobles de  
La Communauté de Sauinte  
supplément pour les six derniers  
Moys de l'année 1559.

Premièrement

M. François Denis Auguste  
quintain Cy devant l'ordonne de  
son <sup>droit</sup> La somme de quatre vingt  
deux livres quatorze sols deux  
deniers Cy - - - - -

82<sup>th</sup> - 14 - 2<sup>th</sup>

M. Le Picier de Sauinte  
droit La somme de deux livres  
Cy - - - - -

2<sup>th</sup> - 0 - 0



M<sup>r</sup>. Louis Julien du Marquis  
Cy devant seigneur de Vernon doit  
La somme de deux livres un fol  
neuf Deniers cy - - - - - 2

M<sup>r</sup>. Jacques Hurry vezan Cy  
devant seigneur de Lauriere doit  
La somme de trois livres six sols  
huit Deniers cy - - - - - 3



M<sup>r</sup>. De Rochemaure ayant droit  
Du Cy devant seigneur De Rochepierre  
Doit la somme de trois livres trois  
solz six deniers Cy — — — — — 3<sup>l</sup> 3<sup>s</sup> 16<sup>d</sup>

M<sup>r</sup>. Jean Louis Chanoteille  
Cy devant seigneur De Sausmiz  
Doit la somme de une livre neuf  
deniers Cy — — — — — 1<sup>l</sup> 0<sup>s</sup> 9<sup>d</sup>

Revenant en total les sommes contance  
au present Rolle des suppléments pour l'année  
dernière 1789 Courant de la Censive et portions  
nobles a la somme de quatrevingt ~~neuf~~ livres  
quatorze livres trois solz onze deniers  
Cy — — — — — 94<sup>l</sup> 13<sup>s</sup> 11<sup>d</sup>